



Nouvelles négociations institutionnelles : Les enjeux pour les travailleurs bruxellois

Eric Buysens ■ Novembre 2020

Le nouvel accord de majorité fédéral remet les questions institutionnelles à l'agenda politique. Le nouveau gouvernement est chargé de préparer « sans tabou » une nouvelle réforme de l'État, qui prendrait ses effets lors de la prochaine législature, à partir de 2024. Il s'agirait de rendre la Belgique fédérale meilleure, plus logique, plus efficace. Deux ministres sont chargés plus spécifiquement de mener à bien ce chantier institutionnel ; un francophone et un néerlandophone.

Il est question explicitement dans l'accord politique fédéral de réformer les soins de santé. Certains partis de la majorité ont également évoqué la possibilité, lors des négociations de cet accord, de régionaliser des éléments du droit du travail.

Des éléments d'analyse sont ici proposés concernant les enjeux du monde du travail à Bruxelles. Il sera en effet important que la voix des Bruxellois puissent se faire entendre. Car, trop souvent, ils sont tenus écartés des discussions institutionnelles

Dans le chapitre consacré aux réformes institutionnelles, l'accord de majorité engage le gouvernement fédéral à :

- lancer un large débat démocratique concernant l'homogénéité et l'efficacité des pouvoirs, impliquant notamment les citoyens, la société civile et les milieux académiques, ainsi qu'un dialogue entre les représentants politiques, mené par deux ministres (un néerlandophone et un francophone), avec pour objectif une nouvelle structure de l'Etat à partir de 2024 avec une répartition plus homogène et plus efficace des compétences dans le respect des principes de subsidiarité et de solidarité interpersonnelle ;
- intégrer les textes juridiques concernant une répartition plus homogène des compétences dans le domaine des soins de santé, avec pour objectif de fournir des soins au plus près du patient (entités fédérées) sans affecter le financement solidaire ;
- faire usage de la possibilité d'exercer les compétences fédérales de manière asymétrique en fonction de la région, de la communauté ou de la sous-région concernée, dans le respect des principes d'égalité et de non-discrimination et coordonner sa politique sur celle des communautés et des régions quand il s'agit de certaines compétences partagées, comme dans les domaines de l'emploi et des soins de santé ;
- attacher une grande importance à la coopération entre les différents niveaux de gouvernement, une coopération qui mènera à des solutions et qui respecte la répartition des compétences.

De prime abord, la société civile, ainsi que les interlocuteurs sociaux auront la possibilité de se faire entendre dans le cadre de ce débat démocratique. Il sera important de faire valoir la situation particulière de la Région de Bruxelles-Capitale dans cette perspective d'un exercice asymétrique des compétences fédérales.

Sans pouvoir présager, évidemment, des contours de cette 7^{ème} réforme de l'État, plusieurs points d'attention peuvent déjà être avancés :

Tenir compte des erreurs du passé...

La dernière réforme de l'État a déjà porté gravement atteinte à la solidarité entre les travailleuses et travailleurs du Nord, du Sud et du Centre du pays, au travers notamment de la régionalisation des allocations familiales. Aujourd'hui, force est de constater que la mise en œuvre de quatre systèmes différents (dans les trois régions plus la Communauté germanophone) n'a apporté aucune plus-value sociale. Au contraire, elle génère des coûts de gestion supplémentaires et crée des inégalités infondées, qui désolidarisent les travailleurs des trois régions !

Une nouvelle réforme institutionnelle, portant sur de nouveaux pans de la solidarité comme les soins de santé et les contrats de travail engendrerait de facto le démantèlement d'autres droits sociaux. Ce que les forces libérales n'ont pas réussi à pleinement réaliser au niveau fédéral risque de se concrétiser par le biais de cette réforme, en créant des sous-nationalités dans les entreprises et en soumettant les droits sociaux des travailleurs à rude concurrence.

Les mêmes droits sociaux pour tous et toutes, quel que soit le domicile !

Il est important de rappeler que Bruxelles est une région enclavée dans la Flandre et la Wallonie. Ses frontières sont tout sauf étanches. La mobilité interrégionale des travailleurs est importante. Elle est tant pendulaire (allées et venues) que résidentielle. La moitié des travailleuses et travailleurs bruxellois n'habitent pas Bruxelles et font la navette tous les jours pour travailler à Bruxelles. En outre les changements de résidence d'une région à l'autre y sont plus fréquents qu'ailleurs. Enfin, chaque citoyen a le droit de choisir librement l'hôpital et le médecin qui le soigne. Bon nombre de résidents flamands et wallons se font soigner à Bruxelles, où l'offre de soins est fort développée.

Avec une régionalisation ou communautarisation plus poussée des soins de santé, francophones ou néerlandophones, navetteurs ou résidents bruxellois risqueraient de ne plus avoir le même accès aux soins, voire aux mêmes remboursements de ces soins. Sans parler des risques d'imbroglio administratif consécutifs aux changements de domicile d'une région à l'autre.

Au vu des forces politiques en présence de part et d'autre de la frontière linguistique, la coopération entre les régions et communautés est, et restera sans doute, un vœu pieux, comme en atteste l'échec du projet de communauté métropolitaine et des mécanismes de coopération prévus par la dernière réforme de l'État.

De plus, au cours des réformes précédentes, les transferts de compétences du fédéral vers les régions et communautés se sont traduites dans les faits, et particulièrement à Bruxelles, par un défi-

nancement des politiques concernées. Tout cela au détriment de la sécurité d'existence et du pouvoir d'achat des Bruxellois.

Non au dumping social

Depuis les réformes institutionnelles précédentes, on assiste déjà à des différences de pouvoir d'achat entre les travailleurs des différentes régions, y compris entre ceux occupés dans la même entreprise. Cela découle des mesures fiscales ou autres primes régionales et engendre de facto des différences de traitement, voire un dumping social, inacceptables. .

Une régionalisation d'éléments du contrat de travail serait elle aussi dangereuse. Au motif que le travail de nuit ou le régime des heures supplémentaires devraient être différencié entre Bruxelles, la Flandre ou la Wallonie. Les Régions se saisiraient de ces nouvelles possibilités pour tenter d'attirer ou retenir les entreprises sur leur territoire. Cette nouvelle forme de concurrence interrégionale tirerait inmanquablement les conditions de travail vers le bas, au détriment de tous les travailleurs du pays.

Une ville ouverte et solidaire

Bruxelles est une ville ouverte sur le monde. De par ses fonctions de capitale, elle est devenue une métropole qui s'étend bien au-delà de son territoire historique des 19 communes. Son essor économique, certes entravé aujourd'hui par la pandémie, profite à tout le pays. Outre les habitants des deux autres régions qui y viennent travailler tous les jours, Bruxelles accueille de nombreux cadres internationaux qui font tourner les institutions européennes et les centres d'affaires mais aussi une multitude de travailleurs et travailleuses, avec et sans papiers, venus des quatre coins du monde assurer les fonctionnalités de la ville : transport, horeca, construction, soins de santé, sécurité, etc. Ce foisonnement économique concentre d'importantes richesses, qui font de Bruxelles l'une des villes les plus riches d'Europe, en termes de PIB par habitant.

Hélas, cette richesse de Bruxelles profite très peu à ses habitants, qui sont en moyenne les plus pauvres du pays. L'afflux de travailleurs étrangers masque l'exode urbain de la classe moyenne bruxelloise. Le prix du logement en ville fait fuir nombre de travailleurs et de travailleuses dont les revenus du travail ne permettent plus de se loger décemment à Bruxelles. Les travailleurs pauvres, des sans-emplois, des familles monoparentales n'ont pas d'autres choix que de vivre dans les quartiers pauvres de la ville, dans des logements chers, exigus et souvent insalubres. De plus, l'ubérisation lancinante des services urbains contribue à appauvrir davantage encore les Bruxellois, jeunes et moins jeunes.

La capacité contributive des habitants de la Région s'en trouve amoindrie, hypothéquant les finances publiques bruxelloises et, par de-là, les services à la population, dont les besoins sociaux sont grandissants.

Un devenir plus autonome de la Région, que promet une nouvelle réforme de l'État ne peut s'envisager, sur le plan économique et social, sans des solidarités urbaines très fortes, associant en interne toutes les forces vives de la Région mais aussi en externe les Régions flamande et wallonne.

Cela suppose à minima de conforter les acquis du modèle social bruxellois, tel qu'échafaudé en 30 ans d'existence régionale :

- 1 un dialogue économique et social entre gouvernement régional et interlocuteurs sociaux, portant sur leurs priorités partagées, scellés dans des accords interprofessionnels, déclinés en accords de branche ;
- 2 une gestion paritaire des outils de la solidarité urbaine, comme Actiris, Bruxelles Formation, Iriscare, etc. ;
- 3 des mécanismes de solidarité avec les deux autres régions, portant sur l'organisation et le financement de politiques communes en matière de culture, d'enseignement, d'hôpitaux académiques, etc, au travers des Communautés flamande et française et, en matière de transport urbain, d'infrastructures économiques, d'emploi et de formation, etc. au travers du projet communauté métropolitaine (au frigo à ce jour).

* * *

Le fait régional est aujourd'hui acquis pour Bruxelles. Bruxelles-Capitale est ainsi devenue une région à part entière qui s'appuie sur la concertation des interlocuteurs sociaux. Toutefois, la dynamique et le fait régional doivent aller dans le sens du progrès social et non d'une division et d'un affaiblissement des travailleurs et travailleuses. L'exercice des compétences régionales doit s'inscrire irrémédiablement dans un fédéralisme de coopération et non de concurrence comme c'est le cas depuis les précédentes réformes de l'État.

L'exacerbation des concurrences entre les Régions serait une aventure dangereuse où, quoi qu'il arrive, toutes les travailleuses et tous les travailleurs seraient perdants ! C'est pourquoi, le monde du travail doit rester uni sur ces questions institutionnelles, pour empêcher le démantèlement de nos systèmes fédéraux de solidarité et de droit du travail.